

Extrait du registre
des délibérations de la commune de PRUNAY-CASSEREAU
séance du 30/08/2023

Date de la convocation
22/08/2023

Date d'affichage
22/08/2023

Nombres de membre
Afférents au Conseil
municipal : 12
En exercice : 9
Votants : 10

N° : 2023-23

A la majorité
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 1

Mention exécutoire :

L' an 2023 et le 30 Août à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, la salle du conseil sous la présidence de BARDET Eric, Le Maire

Présents : M. BARDET Eric, Le Maire, M. HABOLD Christian, M. MOTHERON Philippe, M. RICHARD Louis, M. DOUBLET Benoît, Mme HAMARD Sylvie, Mme RAIMBAULT Joëlle, M. SUY Loïc, Mme VÉRON Stéphanie

Absent : M. RICHARD Louis (arrivé pour le deuxième point à l'ordre du jour)

Absents excusés : M. JARDIN Christian, M. FRAIGNE Teddy (pouvoir à M. SUY Loïc), M. PUJOL Jean-Gabriel (pouvoir à M. BARDET Eric)

Secrétaire de séance : M. MOTHERON Philippe

FINANCE LOCALE : DÉCISION BUDGÉTAIRE / TARIFS CANTINE SCOLAIRE

Le Maire annonce le bilan de la cantine scolaire 2023/2024.

Aujourd'hui la collectivité à un prix de revient alimentaire de 2,94 € et un prix de revient de fonctionnement (alimentation/salaire/charges sociales/asrance/énergie/eau/maintenance équipement/produits d'entretien et petit équipement/déplacement...) à 9,26 €.

Actuellement le prix facturé aux familles est de 3,70 €, nous étions généralement à 50 % pris en charge par la collectivité, aujourd'hui nous arrivons à 68 % de prise en charge.

Cette année, le personnel de la cantine sera de 2 agents ce qui représente une augmentation significative des charges de fonctionnement de 10,58 € à 12,14€/repas

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention décidé l'augmentation ci-dessous à compter du 01/09/2023.

CANTINE SCOLAIRE	01/10/2022	01/09/2023
- Prix subventionné enfant	3,70 €	3,90 €
- Prix occasionnel	3,90 €	4,10 €
- Prix extérieur enfant	4,30 €	4,50 €
- Prix enseignant	7,60 €	7,80 €
- Prix intervenant adulte	7,60 €	7,80 €

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-préfecture de Vendôme
le : 01/09/2023
et publication ou notification
du : 01/09/2023

Pour extrait conforme au registre,
PRUNAY CASSEREAU, le 31/08/2023
Le Maire, Eric BARDET

